

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T

D/2007/ 1000 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2006/ 014/PRG/SGG du 29 mai 2006, portant restructuration du
Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2006/015/PRG/SGG du 29 mai 2006, nommant les membres du
Gouvernement;

DECRETE,

Article 1er : Sont nommés dans les fonctions d'Ambassadeur, les cadres dont
les noms suivent :

1°/ Monsieur Mamadouba DIABATE, précédemment Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée à Bamako, est
nommé en la même qualité au Royaume du Maroc.

2°/ Monsieur Mohamed CAMARA, précédemment Ambassadeur de Guinée en
République de Guinée Bissau, est nommé Ambassadeur, Représentant
Permanent de la République de Guinée auprès de l'Office des Nations Unies et
des autres Organisations Internationales à Genève.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 02 FEV 2007



GENERAL LANSANA CONTE